

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du
MARDI 17 DECEMBRE 2019**

Nombre de membres : L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre à 20 heures, le Conseil
Afférents au Conseil : **19** Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué,
En Exercice : **19** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Jacques BERNARD, Nathalie PEUTIN, Gérard BOUVIER, Thérèse TISSERAND, Gilbert DAMEZIN, Hervé GUILLAUD, Christian BONNET GONNET, Serge MEYRIEUX, Elisabeth CAMOULES, Carole MILLET, Frédérique PEREZ, Fabrice GENTIL, Patrice ORCEL, Véronique CANTELLO

Absents : Fabien CHATELAT, et Odile RAVIER, Clarisse POLAUD, Véronique BARROSO qui ont respectivement donné procuration à Mme PEUTIN, MM. GALLIEN et BERNARD.

Secrétaire de séance : Véronique CANTELLO

ORDRE DU JOUR :

- Approbation CR du 4 Novembre 2019
- Branchement NRO : servitude ENEDIS
- SMABB : modification statuts
- Budget communal : décisions modificatives
- QUESTIONS DIVERSES

Début de séance : 20 h 37

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 4 Novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Délibération 61-2019 : BRANCHEMENT NRO – CONVENTION avec ENEDIS

Le Maire présente la demande d'autorisation d'ENEDIS pour le projet de desserte électrique du bâtiment NRO situé Voie Louis Morel dont une partie passe sur le domaine communal.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention autorisant ENEDIS à utiliser le domaine communal.

Délibération 62-2019 : Modifications statutaires du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre – Transformation en EPAGE

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 a créé une nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

La compétence GEMAPI est exercée directement par les EPCI à fiscalité propre ou peut être transférée à un syndicat mixte pouvant se transformer en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) ou en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Dans ce nouveau contexte, le comité d'agrément du comité de bassin de l'Agence de l'Eau veille au respect des principes essentiels fixés par le SDAGE et par la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE de bassin) : favoriser l'approche par bassin versant, l'exercice conjoint des compétences « gestion des milieux aquatiques » et « prévention des inondations », la mutualisation des moyens au sein de structures de taille suffisante pour porter les travaux à réaliser au titre du SDAGE et du Plan de Gestion des Risques Inondations et garantir le maintien de la concertation avec les différents acteurs concernés en s'appuyant notamment sur les Commissions Locales de l'Eau (CLE) et les comités de rivière, lac, baie, nappe.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre, au regard de ses compétences et de son périmètre d'actions (le bassin versant dans son ensemble), a constitué le niveau de collectivité approprié pour porter la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) pour le compte des EPCI à fiscalité propre. Un travail conséquent a été mené avec les 9 EPCI du bassin versant de la Bourbre du territoire. De cette concertation sont issus les nouveaux statuts, validés par arrêté préfectoral le 11 février 2019, qui se caractérisent par :

- Un transfert total de la compétence qui permet un exercice de la compétence GEMAPI par le SMABB dans son ensemble (GEMA et PI) ;
- Un périmètre d'intervention correspondant au bassin versant de la Bourbre, soit un périmètre hydrographique cohérent, d'un seul tenant et sans enclave ;
- Une adéquation entre les missions du syndicat et son périmètre d'intervention ;
- L'absence de superposition entre deux périmètres d'intervention ;
- Une capacité financière et une capacité technique à la hauteur des enjeux.

Le syndicat continue d'exercer, pour le compte de ses communes ou EPCI membres des missions facultatives qui concourent également à la gestion du grand cycle de l'eau, qualifiées de Hors GEMAPI.

Le SMABB a ainsi pu prétendre à une reconnaissance en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Cette candidature a fait l'objet d'un avis favorable en Commission Locale de l'Eau le 26 septembre 2019. Le comité d'agrément de l'Agence de l'Eau a également émis un avis favorable suite à la soutenance de la candidature par le syndicat le 11 octobre dernier. Enfin, le Préfet coordonnateur de bassin a transmis un avis conforme le 20 novembre 2019.

Lors de son assemblée délibérante le 2 décembre 2019, le Comité Syndical du SMABB a approuvé les statuts de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre – EPAGE de la Bourbre comprenant :

- la transformation du Syndicat en EPAGE,
- le changement de nom et de siège du Syndicat,
- l'adhésion des communes de Moras et Valencogne.

La délibération, les statuts et les avis favorables de la CLE, du comité d'agrément du comité de bassin et l'avis conforme du préfet coordonnateur de bassin ont été notifiés à la commune, le 9 décembre 2019.

Ceci exposé, il est proposé d'approuver la transformation du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre en EPAGE de la Bourbre, conformément aux statuts proposés, ainsi que le changement de nom et de siège du Syndicat et l'adhésion des communes de Moras et Valencogne.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE la transformation du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre en EPAGE de la Bourbre, conformément aux statuts proposés, ainsi que le changement de nom et de siège du Syndicat et l'adhésion des communes de Moras et Valencogne.**

DELIBERATION 63-2019 : BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter un virement de crédit sur la section d'INVESTISSEMENT du budget de l'exercice :

CREDITS à OUVRIR			
CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
10	10226	TAXE AMENAGEMENT	6 100.00
		TOTAL	

CREDITS à REDUIRE

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
20	2031	FRAIS ETUDE	6 100.00
		TOTAL	

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Le Président rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

✚ **Travaux Groupe scolaire**

Etude d'isolation du Groupe scolaire primaire confiée à VEYRIBAT de Veyrins Thuellin : coût 4 172 €

✚ **URBANISME - Déclarations de travaux accordés :**

- DP n° 19 10057 – VANDENEECKHOUTTE Guy : Piscine au 924C route de la corderie (Martinet – AE 114) le 28 novembre 2019
- DP n° 19 10058 – VANDENEECKHOUTTE Guy : Véranda au 924C route de la corderie (Martinet – AE 114) le 28 novembre 2019
- DP n° 19 10054- COUTISSON Damien – garage au 37 a route de Morestel (Chatainelet – A 1968 – 1250) le 28 novembre 2019
- DP n° 19 10056 – DAMEZIN Gilbert – ravalement façade au 394 route de Dolomieu (Palleteaux - A 852) le 28 novembre 2019
- DP n° 19 10060 – LANFREY Dominique – abri ouvert au 854 route de Dran (Baracand – C 714) le 10 décembre 2019
- DP n° 19 10061- TARTAVEL-JEANNOT Benoit : rénovation toiture au 526 voie Louis Morel (Caillite – AB132) le 12 décembre 2019
- DP n° 19 100659- CUCCHIARA Sébastien : ravalement façades maison + mur clôture au 86 vie de puits (Salérieu – A 2182) le 12 décembre 2019

✚ **URBANISME - Permis de construire accordés :**

- PC n° 19 10006 – MARTIN Jean-Michel – GUILLAUD Isabelle – Modificatif PC habitation (volets PVC) (Saint Martin – C 852 – C1499 - C 1567), le 14 novembre 2019
- PC n° 19 10013 – SIBOULET Jérôme – HABITATION, PISCINE, CARPORT au 228 route du Mollard (Mollard – C 2309), le 20 novembre 2019

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 ^{er} adjoint	
Nathalie PEUTIN	2 ^{ème} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Clarisse POLAUD	4 ^{ème} adjoint	Absente : procuration à Jean GALLIEN
Thérèse TISSERAND	5 ^{ème} adjoint	

Odile RAVIER	Conseillère municipale	Absente : procuration à Nathalie PEUTIN
Gilbert DAMEZIN	Conseiller Municipal	
Hervé GUILLAUD	Conseiller Municipal	
Christian BONNET GONNET	Conseiller Municipal	
Véronique BARROSO	Conseillère municipale	Absente : procuration à Jacques BERNARD
Serge MEYRIEUX	Conseiller Municipal	
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Frédérique PEREZ	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller Municipal	
Fabien CHATELAT	Conseiller Municipal	Absent
Patrice ORCEL	Conseiller Municipal	
Véronique CANTELLO	Conseillère municipale	